Le maire de Québec va devoir se relever en 2024

Le Journal de Quebec · 13 déc. 2023 · 8 · Chroniqueuse politique karine.gagnon@ quebecormedia.com

Depuis son arrivée en politique, Bruno Marchand a maintes fois promis de ne jamais emprunter le chemin facile et de se battre. C'était jusqu'à ce que le gouvernement caquiste lui fasse subir le pire affront, en lui retirant le projet de tramway. Le maire s'est depuis écrasé, et peine à se relever.



Lors de la présentation de son plan B pour le tramway, en novembre, le maire Bruno Marchand admettait que ce serait plus facile pour lui de dire : « J'aimais beaucoup le projet, mais aujourd'hui c'est fini » .

« Électoralement parlant, je gagnerais une carte. Ce serait le chemin le plus facile. Mais je ne fais pas de la politique pour prendre le chemin le plus facile. »

Quelques jours plus tard, le 8 novembre, le gouvernement mettait le projet de tramway sur pause et confiait à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) le mandat de réfléchir sur la mobilité dans la grande région de Québec.

La CDPQ devra donc arriver en quelques mois avec une solution, alors que le tramway avait été retenu après des années d'études, de réflexions et de consultations de la part de la Ville de Québec.

IL NE POUVAIT QU'ÊTRE SONNÉ

Bruno Marchand ne pouvait qu'être sonné. C'était d'autant plus inattendu que le gouvernement était impliqué dans le bureau de direction et avait autorisé plusieurs décrets ainsi que des dépenses qui totaliseront plus de 610 M\$ d'ici la fin de 2023.

Certes, les coûts avaient explosé, mais tout laissait croire à cette éventualité, étant donné le contexte économique, mais aussi en raison des nombreux délais occasionnés par des demandes et des valses-hésitations de la CAQ.

FAIBLES PROTESTATIONS

Devant un tel affront, on se serait tout de même attendu à ce que le maire proteste vivement et invite même les autres maires à faire front commun.

Cela n'aurait rien changé à la décision du gouvernement, mais le maire aurait évité d'en sortir aussi affaibli, tout comme il aurait ménagé le poids politique de la région.

Rien de tel ne s'est produit, bien au contraire. Si la frustration et le découragement du maire étaient palpables, M. Marchand a quand même accepté d'aller s'asseoir aux côtés du ministre responsable de la région, Jonatan Julien, 48 heures plus tard.

Le maire a fait valoir que ce projet était important et qu'il n'allait quand même pas bouder, qu'il en allait des intérêts de la région.

Mais le ministre annonçait un concours d'idéation pour la phase quatre de la promenade Samuel-de Champlain. On est loin d'un projet.

On parle plutôt d'une opération de relations publiques pour tenter de combler le vide qui crève les yeux.

En guise de protestation, Bruno Marchand aurait également dû s'abstenir de participer à la conférence de presse de la zone économique métropolitaine (ZEM), où la seule annonce concrète consistait en une réduction de tarifs pour le laissez-passer métropolitain.

Car non seulement cette annonce aurait très bien pu se réaliser sans la ZEM, mais elle ne concerne qu'une poignée de gens.

On se serait attendu à beaucoup mieux, étant donné les attentes qu'avaient créées les ministres Julien et Drainville en début d'année.

LAISSER MARINER

Bruno Marchand avait donc toutes les raisons de laisser mariner le gouvernement caquiste, dont le bilan s'avère plus que catastrophique pour la région depuis cinq ans.

Un gouvernement qui, j'espère qu'il en est conscient, n'a pas fini de lui piler dessus pour les deux prochaines années, soit jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le silence et l'abstention peuvent représenter des moyens très efficaces pour protester et faire valoir son point.

Le maire a choisi de jouer une game qui ne servira pas davantage les intérêts de la région. On peut comprendre que Bruno Marchand était sonné. Mais il devait se ressaisir rapidement.

Doit-on comprendre qu'il s'est écarté dans le chemin de la facilité, soulagé d'un poids que représentait ce projet dont il a hérité ?

La question se pose. Quoiqu'il en soit, s'il y a un souhait qui s'impose concernant Bruno Marchand en 2024, c'est qu'il soit rapidement en mesure de se ressaisir.

Il doit se battre à nouveau pour les gens de Québec. Car si on se fie à ce qui se passe depuis 2018, ce ne sont clairement pas les députés de la CAQ qui le feront.

« C'est le budget des cachotteries »

Les ordures ramassées toutes les deux semaines en hiver

Le Journal de Quebec · 13 déc. 2023 · 6 · STÉPHANIE MARTIN

- Claude Villeneuve



La Ville de Québec réduit ses services de collecte des ordures, alors que le ramassage des déchets aura lieu toutes les deux semaines l'hiver à partir de la saison 2024-2025. Une « cachotterie », selon l'opposition, qui dénonce les coupures de services.

La compression touche tous les arrondissements, sauf le centreville. Ainsi, la collecte hivernale des matières résiduelles s'y fera toutes les deux semaines à compter du 1er octobre 2024. Les sommes économisées prévues au budget 2024 sont de 75 000 \$, mais elles concernent seulement les mois d'octobre, novembre et décembre.

La vice-présidente du comité exécutif, Marie-josée Asselin, explique que les bacs sont souvent remplis au tiers, que moins de gens mettent leurs bacs à la rue l'hiver et que la cueillette toutes les deux semaines permet en outre de réduire la circulation routière dans les rues, ainsi que les GES, en plus d'accorder de l'« agilité » dans la gestion de la main-d'oeuvre.

« L'objectif, c'est pas tant de faire une compression budgétaire de 75 000 \$, mais plutôt de répondre à un réel besoin. L'hiver, on pense qu'aux deux semaines, les gens vont pouvoir très bien fonctionner. Ça a déjà été fait en projet-pilote il y a quelques années et ça se passait bien dans les quartiers hors des quartiers denses. »

Davantage d'économies pourront être réalisées à plus long terme, quand la Ville pourra reprendre en régie d'autres contrats, a-t-elle ajouté.

Mme Asselin ne craint pas une levée de boucliers comme en 2015, alors que l'administration Labeaume avait reculé sur l'ensemble du projet-pilote de collectes toutes les deux semaines en raison des désagréments qui avaient fait rager au centre-ville.

Pour elle, il n'est pas inéquitable pour les citoyens de la périphérie de maintenir la collecte hebdomadaire au centre-ville, puisque les besoins y sont différents.

« LE BUDGET DES CACHOTTERIES »

L'opposition officielle de Québec d'abord dénonce vivement cette décision.

- « C'est le budget des cachotteries », a pesté le chef Claude Villeneuve, qui cite des coupes qui selon lui ont été « cachées » aux citoyens, notamment la période plus étendue des plages horaires de certains parcomètres et la potentielle imposition d'une taxe sur l'immatriculation, en plus de la licence obligatoire pour les chats.
- « Il est inacceptable que le maire choisisse de réduire des services aussi cruciaux », a exprimé Claude Villeneuve, chef de l'opposition officielle.
- « Cette décision, faite en catimini et sans consultation citoyenne, est une atteinte directe aux services de base des citoyens et démontre un manque flagrant de considération. Combien d'autres mauvaises surprises se cachent dans le budget Marchand ? »

Il demande au maire Bruno Marchand de reconsidérer sa décision et de conserver la collecte hebdomadaire des déchets.

À Québec, les matières recyclables sont collectées toutes les deux semaines, mais les ordures ainsi que les résidus alimentaires dans les sacs mauves sont ramassés toutes les semaines.

Cela est hors de question, a répondu Mme Asselin. « On ne reculera pas. »

Équipe Priorité Québec estime que la baisse de fréquence est faite dans « l'improvisation ». Elle pourrait être bénéfique, selon le chef Patrick Paquet, à condition que cela permette de réduire la facture de taxes.

SMITH EN ACCORD

Pour Jackie Smith, si cela permet une réduction des GES, c'est une bonne chose.

« S'il y a une réduction de coûts, tant mieux. Il y a plein d'autres villes où c'est normal de faire ça. »





COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les travailleurs étrangers temporaires et leurs employeurs peuvent compter sur la proactivité de la CNESST

13 décembre 2023

La présidente-directrice générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), Mme Manuelle Oudar, ainsi que le ministre du Travail, M. Jean Boulet, réitèrent leur engagement continu envers les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) du Québec et leurs employeurs. Devant un monde du travail en constante évolution et un nombre grandissant de ces clientèles, la CNESST continuera de mener des actions proactives et concrètes pour accompagner les milieux de travail et garantir des conditions de travail saines, justes et sécuritaires aux TET.

Consciente de l'importance d'assurer le respect des droits de ces travailleurs, la CNESST accorde depuis de nombreuses années une attention particulière à la situation des TET, pour notamment protéger leur santé et assurer leur sécurité et leur intégrité physique et psychique. C'est ce que démontre son plus récent bilan en matière d'interventions auprès des TET et de leurs employeurs.

Une démarche proactive partout au Québec

Devant le besoin croissant d'information et d'accompagnement des milieux de travail dans tous les domaines d'activité économique où l'on retrouve des TET, la CNESST a annoncé en 2021 que l'Escouade prévention auprès des TET deviendrait permanente et offrirait ainsi ses services à toutes les régions du Québec.

Depuis, elle propose de multiples webinaires et ateliers en entreprise pour informer et sensibiliser les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, en présence de l'employeur, quant à leurs droits et obligations en matière de normes du travail ainsi qu'en matière de santé et de sécurité du travail. À ce jour, plus de 285 ateliers de sensibilisation ont été offerts à quelque 2 500 TET, et ce, chez plus de 290 employeurs.

De plus, 979 employeurs du Québec ont bénéficié de conseils personnalisés sur leurs droits et obligations en matière de normes, de santé et de sécurité du travail à l'égard des TET.

Rappelons que l'offre de services de l'Escouade prévention auprès des TET se décline en deux volets. Durant la saison estivale, des agentes et agents en prévention se déplacent dans les entreprises pour animer des ateliers d'information. Un service professionnel d'aideconseil est aussi offert toute l'année dans différents secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec. Il est modulé selon les besoins des employeurs et vise à les soutenir dans une application conforme de leurs droits et obligations, tout en informant les TET de leurs droits et obligations en matière de travail.

Échange constant avec les consulats

La CNESST rencontre sur une base régulière les consulats du Mexique, du Guatemala et du Honduras afin d'échanger sur ce que vivent leurs ressortissants. Ces rencontres permettent également de fournir des informations sur les normes du travail et la santé et la sécurité pertinentes aux TET. Les consulats apprécient particulièrement l'encadrement offert par la CNESST concernant les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs ainsi que les efforts consentis par le Québec pour améliorer et surveiller les conditions d'accueil de leurs ressortissants.

Par ailleurs, la CNESST a récemment établi des liens avec l'ambassade des Philippines et a fait part de son offre de services et de sa disponibilité à soutenir les ressortissants malgaches à l'ambassade de Madagascar, à Montréal.

Alliée des milieux de travail

Dans le contexte où la présence des TET est appelée à croître considérablement au cours des prochaines années, la CNESST se positionne comme une alliée indispensable des milieux de travail. Elle poursuivra la mise en œuvre d'actions visant à assurer des conditions de travail justes, saines et sécuritaires pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses, et à instaurer une culture de prévention durable partout au Québec.

Citations

- « Les chiffres qui sont rendus publics aujourd'hui démontrent que tous les acteurs des milieux de travail qui accueillent des TET sont mobilisés pour que l'expérience des deux parties soit positive. Les employeurs, soucieux de bien accueillir les TET, se tournent vers la CNESST pour obtenir de l'accompagnement, et les travailleuses et travailleurs veulent en apprendre plus sur leurs droits et obligations. Notre gouvernement poursuit son étroite collaboration avec la CNESST afin de permettre aux milieux de travail d'être plus justes, plus équitables et plus sécuritaires. »
- Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

« La CNESST adopte une approche proactive en collaborant étroitement avec les employeurs et avec ses partenaires pour garantir les meilleures conditions de travail aux TET. Ces derniers ont les mêmes droits que tous les autres travailleurs, et nos équipes sont dévouées et hautement engagées pour offrir aux TET et à leurs employeurs tout l'accompagnement et le soutien dont ils ont besoin, comme en témoigne notre récent bilan en matière d'interventions. Nous continuerons nos efforts en ce sens, afin d'instaurer une culture de prévention durable partout au Québec. »

- Manuelle Oudar, présidente-directrice générale de la CNESST

Liens utiles

Pour vérifier la disponibilité des escouades et solliciter leurs services :

Escouade prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires | CNESST

Pour obtenir davantage d'outils et d'information concernant vos droits et vos obligations à l'égard des TET : <u>Travailleuses et travailleurs étrangers temporaires | CNESST</u>

Pour plus d'information



Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail 1600, av. D'Estimauville Québec Québec Canada G1J 0H7

www.cnesst.gouv.qc.ca